

PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE DANS LE CADRE DE LA 47 SESSION DE L'EPU

La Côte d'Ivoire a fait l'objet d'Examen par ses pairs en Mai 2019. A l'issue de ce troisième passage, elle a accepté 222 recommandations sur les 247 reçues. Sur les recommandations acceptées volontairement (35 %) touchent directement ou indirectement les droits de l'enfant. La mise en œuvre des dites recommandations a été suivie par la société civile à travers des plaidoyers, le déploiement de projets et des sensibilisations. L'Etat, a pris des mesures législatives et politiques, adopté des programmes pour encadrer les droits de l'enfant sur son territoire notamment : l'élaboration de la nouvelle Politique Nationale de Protection de l'Enfant en 2021 et de son plan stratégique en 2023, de la politique nationale de la protection Judiciaire de l'enfance et de la jeunesse en 2023, du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants de 2021-2025, le Programme National des Orphelins et autres Enfants Vulnérables du fait du VIH SIDA (PNOEV), Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Malgré les dispositions prises, la protection de l'enfant connaît toujours des difficultés, dont certaines concernent l'éducation, la santé, l'environnement et l'espace numérique, l'exploitation et le travail de l'enfant. C'est dans ce contexte que le Forum des ONG présente ce rapport en prélude au passage de la Côte d'Ivoire devant le Comité EPU en Novembre 2024 pour son quatrième Examen.

Pré-session d'Août 2024

EDUCATION: Education de qualité et Inclusive et maintien de la jeune fille à l'école



CADRE NATIONAL

- ▶ Instauration de la discipline EDHC dans les programmes scolaires et mise en place de clubs scolaires dans les établissements
- ▶ Loi 2021-893 interdit le mariage d'enfant et prévient la déscolarisation des filles.
- ▶ Le décret n°2014-290 facilite le maintien des enfants à l'école, tandis que l'arrêté n°0031/MENET-FP/DELC permet aux jeunes filles de poursuivre leurs études après l'accouchement
- ▶ États généraux de l'éducation nationale Ivoirienne de 2021, Promotion de la performance et de l'excellence à travers la construction et à la réhabilitation d'infrastructures scolaires dont une université
- ▶ Expérimentation de l'école inclusive, et initiation de l'école passerelles

IMPACTS

- ▶ **Les besoins spécifiques des enfants en situation de Handicap non prise en compte**
- ▶ **Que deux centres d'éducation spécialisés publique pour les enfants Sourds et pour les muets;**
- ▶ **Mauvaise appréciation ou évaluation des liens entre politiques de développement et les droits des enfants;**
- ▶ **Surpeuplement de salle de classe** en moyenne 80 élèves par classe contre 30 à 33 recommandés par l'UNESCO;
- ▶ **Frais annexes** : le changement de programme pédagogique et de manuels éducatifs tous les deux ans;
- ▶ **Recrudescence du nombre des grossesses en cours de scolarité est alarmant en Côte d'Ivoire** : avec plus de 3580 au cours de l'année scolaire 2022 -2023 et 4581 cas en 2024

ENJEUX

▶ **Enjeu 1 : Ecole insuffisamment inclusive**

Infrastructures spécialisées insuffisantes ou inadaptées et Matériels didactiques inadéquats

▶ **Enjeu 2 : Qualité de l'éducation défaillante**

L'insuffisance d'enseignants, d'infrastructures,

Marchandisation de l'école

Influence négative des programmes de développement sur les droits de l'enfant

▶ **Enjeu 3 : Menace sur le maintien de la fille à l'école**

Démission de parents et de la société

Pesanteurs socioculturelle et pauvreté des familles

Mauvaise influence des médias sociaux

RECOMMANDATIONS

- ▶ **Accélérer la promotion des mécanismes adaptés tels que le langage de signe, les brailles, la gestion des comportements en faveur des enfants à besoins spécifiques en formant les étudiants du CAFOP, de l'ENS et INSFS sur les modules d'enseignements spécialisés, sur les mesures de prévention des exploitations et des abus sexuels et de la santé procréative tout en dotant les établissements scolaires de kits d'hygiène menstruelle ainsi que de rampes, de latrine, d'équipements et de matériels didactiques adaptés et veiller à leur entretien régulier ;**
- ▶ **Appliquer les mêmes dispositions prises pour les élèves dans les écoles publiques à ceux affectés par l'Etat dans les écoles privées et assurer l'effectivité des cantines scolaires au primaire et secondaire public ;**
- ▶ **Assurer la pérennisation et la mise en œuvre effective de la circulaire N°276/MENA/DPFC du 31 juillet 2023 en prenant des mesures contre l'instauration des cours de renforcement par certains professeurs et mettre en place des moyens de coercition contre les établissements et fonctionnaires publiques s'adonnant à ces pratiques puis uniformiser des manuels scolaires sur une période minimum de cinq ans dans tous les établissements scolaires ;**
- ▶ **Combattre la drogue en milieu scolaire par la création de ligne verte avec la collaboration de la brigade anti-drogue, la mise en place des cellules d'informations, de sensibilisation et d'une brigade de surveillance en collaboration avec la police ;**
- ▶ **Intensifier les sensibilisations sur les causes et les conséquences des grossesses en cours de scolarité en incitant les parents à s'impliquer davantage dans le suivi scolaire des enfants et rendre inclusif le report de scolarité pour les filles et pour les garçons et reprendre la session de rattrapage pour les élèves ayant une indisponibilité avérée.**

CADRE NATIONAL

- **Décret N°2019-498 du 12 juin 2019 :** Gratuité ciblée des soins.
- **Élargi de Vaccination :** Initiative pPlan National de Développement Sanitaire 2021-2025 : Stratégie pour améliorer le système de santé.
- **Programme** pour augmenter la couverture vaccinale.
- **Couverture Maladie Universelle (CMU) :** Efforts pour une mise en œuvre effective de la CMU par l'Etat.

IMPACTS

- ❖ **Accès aux Soins :** Difficulté d'accès aux soins pour les populations pauvres et nombreuses et Nécessité d'améliorer la qualité des services et le comportement du personnel soignant.
- ❖ **Soins Périnataux et vaccination :** Accès limité aux soins périnataux de qualité et le besoin d'étendre la gratuité vaccinale jusqu'à l'âge de 5 ans et de couvrir les 12 vaccins obligatoires.
- ❖ **Hygiène :** Manque d'hygiène dans les établissements sanitaires, surtout en milieu rural et périurbain.
- ❖ **Nutrition et Développement de la Petite Enfance :** Besoin d'élargir les programmes multisectoriels.

- **Budget de la Santé** Seulement 4,5 % du budget national alloué à la santé, en contradiction avec la Déclaration d'Abuja qui recommande 15 %.
- **Santé Infantile** Faible taux de couverture vaccinale (19 % des enfants de 12 à 24 mois).
- **Mortalité Infantile :** Taux élevé de mortalité chez les moins de 5 ans, avec plus de 7000 décès dus à des maladies évitables.
- **Infrastructures et Personnel :** Insuffisance d'infrastructures sanitaires et de personnel de santé (8 pour 10 000 habitants contre 23 recommandés par l'OMS).
- **Santé Maternelle** Ratio de mortalité maternelle de 385 pour 100 000 naissances en 2021.
- **Non-effectivité de la CMU et Gratuité Ciblée :** Problèmes d'accès et marchandisation des services de santé.
- **Communication et Planification Familiale :** Faible sensibilisation et respect de la planification familiale (22,9 % en 2022).

RECOMMANDATIONS

- rendre opérationnel la Couverture Maladie Universel par facilitation de l'accès aux médicaments et la réduction des cotisations pour les familles pauvres ou nombreuses;
- Investir davantage dans les programmes de nutrition et le programme de vaccination et l'élargir pour les enfants jusqu'à 5 ans et passer de 8 à 12 vaccins obligatoires;
- Renforcer les Infrastructures et le Personnel en construisant davantage des centres de santé, en améliorant la formation et la qualité des services;
- Assurer des soins prénataux et néonataux de qualité, surtout en zones rurales et périurbaines à travers l'effectivité de la Gratuité Ciblée; la disponibilité des kits d'accouchement; la pratique des soins essentiels du nouveau-né notamment les soins mère kangourou pour les nouveaux nés de faible poids de naissance; la lutte contre la marchandisation des services et assurer l'hygiène dans tous les établissements sanitaires

Environnement et espace numérique



1-Environnement

CADRE NATIONAL

- Adoption du Code forestier de 2019.
- Nouveau Code de l'environnement en 2023 intégrant les droits de l'enfant.
- Création de structures de gestion de l'environnement (ANAGED, ONEP, ONAD).
- Intégration des questions environnementales dans les programmes éducatifs.

ENJEUX

- **Non-respect du droit à l'informations des enfants sur les questions environnementales et le changement climatique**
- **Menace avérée des effets de changement climatique** : Inondation, avancé de la sécheresse
- **Dégradation des écosystèmes, de terres cultivables et de l'eau**
- **Vulnérabilités des enfants liées à la présence de zones industrielles dans les lieux habités occasionnant la pollution de l'air avec son corolaire de maladies respiratoires et autres pathologies infantiles.**
- **Mauvaise gestion des ressources par les Comités locaux de Développement Miniers**

IMPACTS

- **Dégradation des écosystèmes et de terres cultivables, de l'eau** : Utilisation du mercure dans l'orpaillage clandestin menaçant la sécurité alimentaire écologique causés par les extracteurs de sable en profondeur des lagunes, et rejet de déchet industriels dans la lagune. Constat, 2,6 tonnes de poissons dans le plan d'eau lagunaire de Biétry, situé sur la commune de Koumassi à Abidjan.
- **Impact du Changement climatique de plus en plus visible** : Recrudescence des décès liés aux inondations et avancée de la sécheresse dans le nord du pays. Avancé tragique de la sécheresse dans le grand nord, manque d'eau potable, agriculture principal moyen de subsistance des population menacée, accroissement de la pauvreté.
- **Une absence des enfants lors des décisions sur le climat et l'environnement au niveau nationale** Insuffisance d'information et de sensibilisation des enfants sur les risques environnementaux qui ne peuvent s'auto protéger en cas de catastrophe naturel.
- **Vulnérabilités des enfants liées à la présence de zones industrielles dans les lieux habités occasionnant la pollution de l'air avec son corolaire de maladies respiratoires et autres pathologies infantiles.** Mauvaise gestion des ressources par les Comités locaux de Développement Miniers : Les populations impactées par les activités des entreprises minière sont souvent lésées dans la redistribution des fonds reversés par celle-ci.

RECOMMANDATIONS

- Exiger des entreprises l'insertion de plans de remédiation des impacts de leurs activités sur les droits de l'enfant;
- Veiller à la protection de l'écosystème par l'application des mesures législatives visant à encadrer l'orpillage et l'interdiction de la construction des habitations près des usines tout en sensibilisant les communautés sur l'utilisation des produits phytosanitaires, sur la gestion des déchets et améliorer les dispositifs de ramassage;
- Mener des actions de sensibilisations auprès des enfants et des communautés sur les enjeux climatiques et la responsabilité environnementale puis intensifier les programmes de reboisement avec le soutien de l'ANADER et des OSC;
- Mettre en place une politique d'urgence pour la prise en compte des enfants lors des catastrophes naturelles.
- Capaciter les OSC sur les risques environnementaux et appliquer les dispositions du Code de l'environnement.

Environnement et espace numérique



2- espace numérique

ENJEUX

- **Addiction aux téléphones :** Une forte addiction aux téléphones est observée chez les moins de 18 ans, souvent sans contrôle parental.
- **Impacts sur la santé :** Les enfants sont exposés à divers impacts néfastes pour leur santé, incluant des troubles du sommeil, de la concentration et des problèmes de vision.
- **Risques en ligne :** Les enfants sont vulnérables à des risques tels que la violence, l'exploitation économique et sexuelle, les abus, la vente, la traite, les enlèvements et le recrutement dans des activités criminelles.
- **Comportement social :** Les réseaux sociaux ont un impact négatif sur le comportement de certains adolescents et jeunes, influençant leur bien-être émotionnel et social.

Impacts

- ❖ **Santé mentale et physique :** L'usage excessif des téléphones et des réseaux sociaux peut entraîner des problèmes de santé mentale et physique chez les jeunes.
- ❖ **Sécurité :** Les enfants sont exposés à des dangers en ligne, augmentant les risques de violence et d'exploitation.
- ❖ **Comportement social :** Les réseaux sociaux peuvent influencer négativement le comportement des jeunes, entraînant des problèmes de socialisation et de comportement.

RECOMMANDATIONS

- **Intensifier les sensibilisations :** Mener des campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes des TIC et des écrans, et promouvoir les bonnes pratiques auprès des enfants.
- **Renforcer le suivi des interdictions :** Assurer le suivi strict de l'interdiction des téléphones en classe.
- **Encourager le contrôle parental :** Renforcer les capacités des parents à appliquer le contrôle parental sur les téléphones des enfants.